



Étaient présents :

Secrétaire :

Étaient absents :

Procurations de vote :

EXTRAIT DU REGISTRE
des Délibérations du Conseil Municipal

Séance du 23 février 2026

Le Conseil Municipal, convoqué le 16 février 2026, s'est réuni à l'hôtel de Ville de Besançon

Conseillers Municipaux en exercice : 55

Présidence de Mme Anne VIGNOT, Maire

Mme Elise AEBISCHER, M. Guillaume BAILLY, M. Kévin BERTAGNOLI, Mme Pascale BILLEREY, M. Nicolas BODIN, M. François BOUSSO, Mme Nathalie BOUVET, Mme Fabienne BRAUCHLI, Mme Aline CHASSAGNE (à compter de la question n° 4), Mme Annaïck CHAUVET, Mme Julie CHETTOUH (à compter de la question n° 4), M. Sébastien COUDRY, M. Laurent CROIZIER, M. Benoît CYPRIANI, Mme Karine DENIS-LAMIT, M. Cyril DEVESA (à compter de la question n° 4), M. Ludovic FAGAUT, Mme Lorine GAGLIOLO (à compter de la question n° 4), Mme Sadia GHARET (à compter de la question n° 4), M. Abdel GHEZALI, M. Olivier GRIMAITRE, Mme Valérie HALLER, M. Pierre-Charles HENRY (à compter de la question n° 4), M. Damien HUGUET, M. Jean-Emmanuel LAFARGE, Mme Marie LAMBERT (à compter de la question n° 4), M. Aurélien LAROPPE, Mme Myriam LEMERCIER, M. Christophe LIME, Mme Agnès MARTIN, M. Saïd MECHAL, Mme Carine MICHEL, Mme Laurence MULOT (à compter de la question n° 4), M. Yannick POUJET (à compter de la question n° 4), M. Anthony POULIN, Mme Françoise PRESSE, Mme Karima ROCHDI, Mme Juliette SORLIN (à compter de la question n° 4), M. Nathan SOURISSEAU, M. Gilles SPICHER, M. André TERZO, Mme Claude VARET, Mme Anne VIGNOT, Mme Sylvie WANLIN, Mme Christine WERTHE, Mme Marie ZEHAF

M. Christophe LIME

M. Hasni ALEM, Mme Frédérique BAEHR, Mme Anne BENEDETTO, Mme Claudine CAULET, Mme Marie ETEVENARD, Mme Nadia GARNIER, M. Jamal-Eddine LOUKHIAR, Mme Marie-Thérèse MICHEL, M. Jean-Hugues ROUX

M. Hasni ALEM à Mme Aline CHASSAGNE, Mme Frédérique BAEHR à Mme Julie CHETTOUH, Mme Anne BENEDETTO à Mme Pascale BILLEREY, Mme Claudine CAULET à M. Anthony POULIN, M. Cyril DEVESA à M. Nathan SOURISSEAU (jusqu'à la question n° 3 incluse), Mme Marie ETEVENARD à M. François BOUSSO, Mme Nadia GARNIER à Mme Lorine GAGLIOLO, Mme Sadia GHARET à M. Christophe LIME (jusqu'à la question n° 3 incluse), Mme Marie LAMBERT à M. Ludovic FAGAUT (jusqu'à la question n° 3 incluse), Mme Marie-Thérèse MICHEL à M. Aurélien LAROPPE, M. Yannick POUJET à Mme Marie ZEHAF (jusqu'à la question n° 3 incluse), M. Jean-Hugues ROUX à Mme Sylvie WANLIN, Mme Juliette SORLIN à M. Abdel GHEZALI (jusqu'à la question n° 3 incluse)

OBJET : 30 - Quartier 2030 - Nouveau Programme de Renouvellement Urbain de Planoise - Désaffectation et déclassement d'emprises situées rues de Picardie et de Franche-Comté

Délibération n° 008242

Quartier 2030 - Nouveau Programme de Renouvellement Urbain de Planoise - Désaffectation et déclassement d'emprises situées rues de Picardie et de Franche-Comté

Rapporteur : M. Aurélien LAROPPE, Conseiller Municipal Délégué

	Date	Avis
Commission n° 2	10/02/2026	Favorable unanime

Résumé :

Ce rapport a pour objet d'inviter le conseil municipal à statuer sur la désaffectation et le déclassement du domaine public communal d'emprises d'environ 1444 m² à extraire de la parcelle cadastrée section EO n° 234 situé rue de Picardie et rue de Franche-Comté.

Cette procédure est préparatoire à un échange de terrains avec Loge.GBM prévu dans le cadre du Nouveau Programme de Renouvellement Urbain (NPRU) de Planoise.

Par délibération du 27 janvier 2022, le Conseil Municipal s'est prononcé favorablement sur le principe de transactions foncières entre la Ville et trois bailleurs : Néolia, Habitat 25 et Loge.GBM, qui s'inscrivent dans le cadre du NPRU du quartier de Planoise.

Ce programme d'action impliquant notamment la Ville de Besançon, Grand Besançon Métropole et les bailleurs sociaux est décliné autour de plusieurs axes, dont l'aménagement des espaces publics et voiries, qui vise à dédensifier le quartier pour permettre à terme d'accueillir des opérations créatrices de mixité sociale et résidentielle.

La traduction opérationnelle de cet axe induit entre autres la démolition de certains bâtiments appartenant aux bailleurs mais aussi la désaffectation et le déclassement d'emprises relevant du domaine public communal.

Ces fonciers libérés feront ensuite l'objet de transactions entre la Ville et les bailleurs échelonnées sur plusieurs années.

Ainsi un échange foncier doit être réalisé entre Loge.GBM et la commune. Les emprises concernées sont situées rues de Picardie et Franche-Comté.

Or, la surface que la Ville de Besançon envisage de céder relève du domaine public communal puisque affectée directement à l'usage du public. Il s'agit d'une esplanade qui permettait d'accéder au bâtiment démoli et appartenant à Loge.GBM.

Pour mémoire, la procédure traditionnelle de vente d'emprises du domaine public prévoit que la collectivité constate au préalable la désaffectation du bien concerné puis prononce son déclassement.

En pratique, la désaffectation a été organisée à compter du 15 septembre 2025 : l'emprise concernée a été clôturée au moyen de barrières. D'une contenance d'environ 1 444 m², elle est issue de la parcelle cadastrée section EO n°234.

Le conseil municipal peut donc valablement constater la désaffectation et prononcer le déclassement du domaine public communal de ce tènement.

A l'unanimité, le Conseil Municipal :

- constate, conformément au plan joint, la désaffectation d'une surface d'environ 1 444 m² à extraire de la parcelle communale cadastrée section EO n° 234,
- approuve, conformément au plan joint, le déclassement du domaine public communal d'une surface d'environ 1 444 m² à extraire de la parcelle communale cadastrée section EO n° 234.

Rapport adopté à l'unanimité

Pour : 54

Contre : 0

Abstention*: 0

Conseiller intéressé : 0

*Le sens du vote des élus ne prenant pas part au vote est considéré comme une abstention.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal administratif de Besançon dans les deux mois suivant sa publicité.

Le Secrétaire de séance,

Pour extrait conforme,
La Maire,

Christophe LIME,
Conseiller Municipal Délégué

Anne VIGNOT

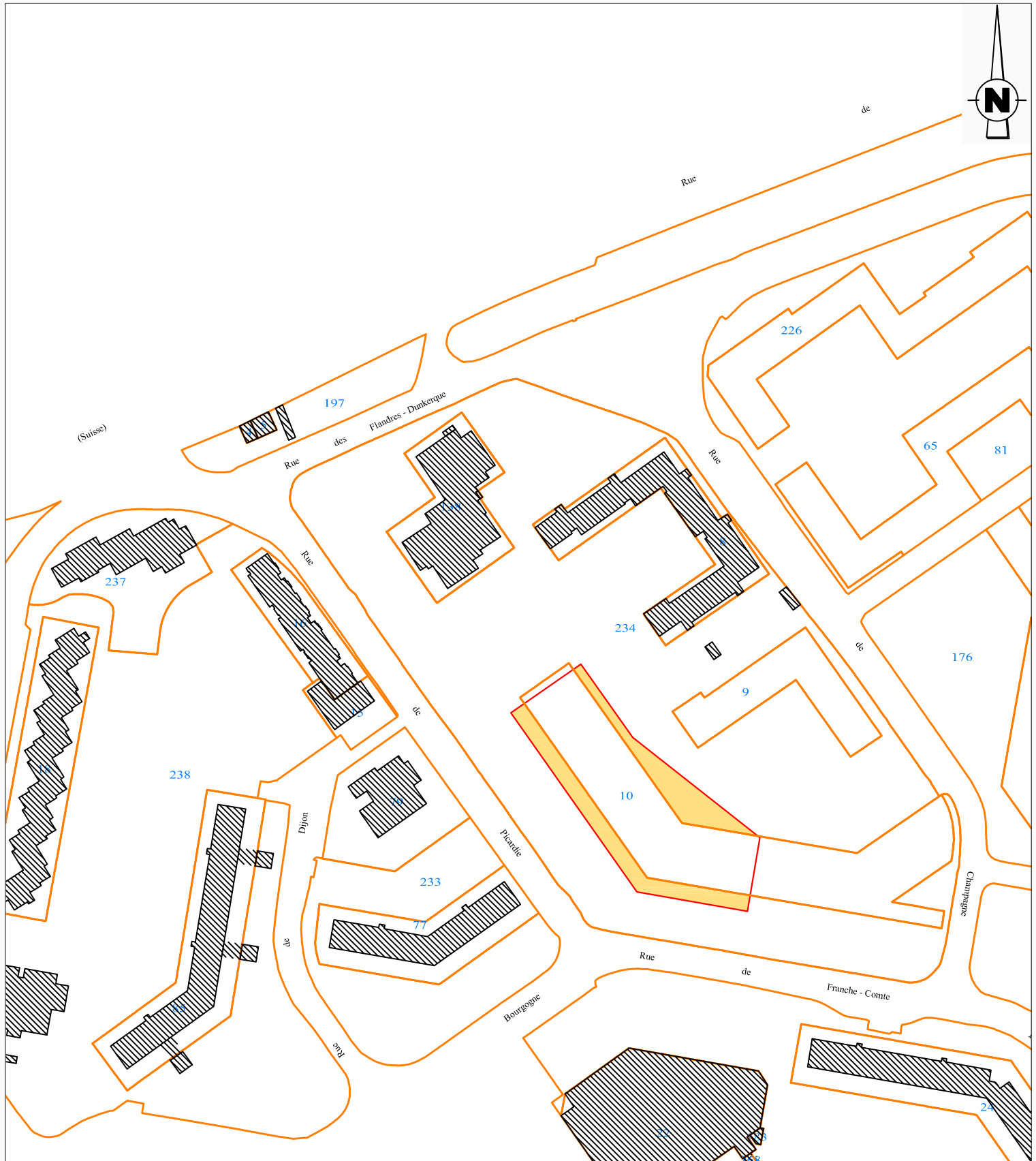
Commune de BESANÇON

PLAN PARCELLAIRE

DECLASSEMENT D'UNE EMPRISE PUBLIQUE

Ville de
Besançon

Dép. Urbanisme - Dir. Foncier Topographie
Service Topographie
4, rue Gabriel Plançon "La City"
25043 BESANÇON Cedex
Tel: 03 81 87 89 10
e-mail: topo@grandbesancon.fr



Aménagements Quartier Planoise
Rues de Franche-Comté et de Picardie

Section et numéro cadastral :

EO10-EO234

Légende :

 Surface à déclasser du domaine public

Echelle : **1/2000**

Date d'édition : **06/01/2026**

N° de Dossier : **162-2025**